



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/176  
31 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION  
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSES

Recommandation de la Directrice exécutive  
Assistance au Gouvernement du Sénégal

Assistance proposée : 15 millions de dollars, dont 10 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 5 millions à financer à l'aide de ressources multibilatérales et/ou des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (1977-2001)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie selon décision 96/15 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme (en millions de dollars) :

	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé génésique	6,5	3,5	10,0
Stratégie en matière de population et de développement	2,5	1,0	3,5
Plaidoyer	1,0	0,5	1,5
Total	10,0	5,0	15,0

## SENEGAL

## Indicateurs liés aux objectifs convenus lors de la Conférence internationale sur la population et le développement\*

		Seuils*
Accouchements réalisés avec l'assistance d'un professionnel de la santé (%) <u>1/</u>	46,0	≥60
Taux d'utilisation de contraceptifs (% des femmes de 15 à 44 ans) <u>2/</u>	7,0	≥55
Accès aux services de santé de base (%) <u>3/</u>	40,0	≥60
Taux de mortalité infantile (p. 1 000) <u>4/</u>	68,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (p. 100 000) <u>5/</u>	600,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (%) <u>6/</u>	35,6	≥75
Taux d'alphabétisation des femmes adultes <u>7/</u>	20,7	≥50

\* Énoncés dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvés dans la décision 96/15 du Conseil d'administration.

1/ OMS, Coverage of Maternal Care, 3e édition. Les données portent sur la période 1986-1993.

2/ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données portent sur la période 1986-1993.

3/ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données portent sur la période 1985-1993.

4/ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données portent sur l'année 1992.

5/ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données portent sur la période 1980-1992.

6/ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, version 3 (CD-ROM), 1994, d'après des chiffres établis par l'UNESCO.

7/ UNESCO, L'éducation pour tous, situation et tendances, 1994.

Données démographiques

Population en 1995 (en milliers d'habitants)	8 312	Accroissement annuel de la population (%)	2,7
Population en l'an 2000 (en milliers d'habitants)	9 495	Population urbaine	4,0
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	100,2	Population rurale	1,7
Pourcentage de la population urbaine	42,3	Taux brut de natalité (p. 1000)	41,1
Population par groupe d'âge (%)		Taux brut de mortalité (p. 1000)	14,5
0-14 ans	44,5	Bilan migratoire (p. 1000)	0,0
15-24 ans	19,6	Indice synthétique de fécondité (par femme)	5,62
60 ans et plus	4,7	Espérance de vie à la naissance (années)	
Femmes âgées de 15 à 49 ans (%)	45,7	Hommes	50,3
Age médian (années)	17,5	Femmes	52,3
Densité de la population au km <sup>2</sup>	42	Moyenne	51,3
		PNB par habitant (dollars E.-U., 1994)	610

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (DIESAP) du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects : The 1994 Revision; les données concernant l'accroissement annuel de la population et leur ventilation par milieux urbain et rural sont tirées de la publication du DIESAP intitulée World Urbanization Prospects: the 1994 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) envisage de financer sur la période 1997-2001 un programme en matière de population pour aider le Gouvernement du Sénégal à atteindre ses objectifs concernant la population et le développement. Le FNUAP propose de consacrer au programme un montant de 15 millions de dollars, dont 10 millions de dollars seraient prélevés sur son budget ordinaire, pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP s'emploiera à réunir le solde de 5 millions de dollars en faisant appel à des sources multilatérales et bilatérales et/ou à ses ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration concernant l'affectation des ressources du FNUAP. Il s'agira du quatrième programme d'aide du FNUAP au Sénégal.

2. Le programme proposé, qui a été conçu en étroite collaboration avec le gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), divers secteurs de la société civile et les autres partenaires associés aux efforts de développement du FNUAP, tient compte des objectifs généraux du gouvernement en matière de population et de développement, qui sont exposés dans le huitième plan national de développement (1991-1995) et le projet de neuvième plan national de développement social et économique (1996-2002), ainsi que des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de l'analyse multisectorielle des programmes et de l'élaboration des stratégies (APES). Le programme proposé tient compte également des enseignements tirés des précédents programmes d'assistance du FNUAP au Sénégal.

3. Le programme proposé pour la période 1997-2001, joint aux autres programmes élaborés par le gouvernement, contribuera à la réalisation des objectifs nationaux fixés dans la Déclaration de politique démographique approuvée par le Comité interministériel en juillet 1995. La Mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies a considéré que le FNUAP pourrait aider le gouvernement à réaliser ses objectifs immédiats en s'employant à promouvoir une approche globale de la santé génésique et en renforçant l'intégration des éléments de santé génésique à tous les services de santé; en encourageant l'application de l'approche-programme ainsi que l'intégration de variables démographiques aux plans de développement; en renforçant les structures institutionnelles chargées de coordonner la mise en oeuvre de la Déclaration de politique démographique au plan national; et en harmonisant les activités de collecte, de recherche et de diffusion d'informations sur la population et leur utilisation. Le programme proposé vise également à améliorer la situation socio-économique des femmes, à décentraliser le processus d'élaboration des programmes en matière de population au niveau des régions; à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et le recours à la modalité de l'exécution nationale ainsi qu'à accroître la participation des autorités politiques, des dirigeants religieux et des organisations communautaires à la formulation et à la mise en oeuvre du programme national en matière de population.

4. Toutes les activités prévues par le programme proposé, de même que toutes les activités qui bénéficient d'une assistance du FNUAP, seront menées conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 49/128.

### Généralités

5. Le Sénégal est classé dans la catégorie "A" aux fins de la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP. L'économie de ce pays qui reste pauvre, avec un produit national brut (PNB) par habitant dépassant à peine 600 dollars, a empiré depuis les années 80, le taux de croissance du PNB tombant de 2,6 % en moyenne pendant la période 1979-1983 à 2 % en 1994. Selon les estimations, 33 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté officiel.

6. Le gouvernement se heurte à de nombreux problèmes dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la santé génésique des Sénégalais. Le taux de mortalité maternelle, estimé à 600 pour 100 000 naissances vivantes, est très élevé dans le pays. Plus de la moitié des accouchements ont lieu au foyer, sans l'assistance d'un personnel qualifié. Le taux de fréquence de la contraception - 7 % - demeure peu élevé en dépit de l'intégration des services de planification de la famille aux services de santé publique et d'un taux d'information de 75 %. Cet état de choses peut être imputé à plusieurs facteurs, dont la non-émancipation des femmes et le manque de services de planification de la famille dans la plupart des régions rurales. L'accès à ces services est limité, leur qualité est médiocre et, lorsque les services de planification de la famille sont intégrés aux services de santé maternelle et infantile (SMI), le degré d'intégration est insuffisant. Les idées fausses que l'on se fait généralement au sujet des préceptes religieux en matière de planification de la famille y contribuent aussi. Lors d'un récent colloque sur l'Islam et le bien-être familial, toutefois, les dirigeants religieux islamiques ont clairement pris position en faveur de la planification de la famille.

7. Le statut des Sénégalaises dans la société, bien qu'elles soient actives dans tous les domaines d'activité du pays, demeure lié à leur rôle de procréation. Le gouvernement a déployé des efforts importants pour améliorer la condition des femmes, notamment en adoptant un plan national d'action et en ratifiant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais les inégalités entre hommes et femmes persistent. Seules les femmes mariées, par exemple, ont accès aux services de planification de la famille, et seulement avec l'assentiment de leur mari. La circoncision des femmes demeure fréquentes parmi certains groupes ethniques.

### Assistance antérieure du FNUAP

8. Le troisième programme d'assistance du FNUAP, portant sur la période 1992-1996, a représenté une valeur de 12 millions de dollars. Il a aidé à faire mieux comprendre les questions liées à la population au Sénégal et contribué à faire en sorte qu'une plus large gamme de méthodes contraceptives soit aujourd'hui disponible dans le pays. En collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports, la municipalité de Dakar et plusieurs ONG, le FNUAP a aidé à mettre sur pied deux centres multifonctionnels de jeunes qui fournissent aux adolescents des conseils et des services de base en matière de santé génésique. Pendant le troisième programme, le FNUAP a également financé la création de cinq centres pilotes de santé génésique pour faciliter l'intégration des éléments de santé génésique aux structures de santé existantes.

9. L'un des enseignements tirés du programme précédent a été qu'il importe de rassembler des données socioculturelles fiables avant de définir les objectifs

des programmes. Il s'est avéré en effet que les objectifs fixés dans le programme précédent s'agissant d'accroître le taux de fréquence de la contraception pêchaient par excès d'optimisme dans la mesure où ils ne tenaient pas vraiment compte des difficultés qu'il faudrait surmonter pour remédier à l'insuffisance du nombre de points de prestation de services en milieu rural, à l'absence d'autres circuits pour la distribution de contraceptifs, à l'absence de soutien de la part des dirigeants religieux et des anciens et à la non-participation au programme des hommes et des jeunes. Un autre enseignement a été que le cadre institutionnel de la Déclaration de politique démographique doit être révisé : si l'on veut véritablement intégrer les variables démographiques aux plans de développement, il faudra s'attacher à les intégrer aux politiques sectorielles. Différentes évaluations ont également montré qu'il sera impossible d'accroître vraiment la participation des femmes aux programmes concernant la population tant qu'elles demeureront dans une situation de dépendance économique et que leur taux d'analphabétisme demeurera élevé.

10. Certains motifs d'optimisme existent néanmoins. Le colloque sur l'Islam et le bien-être familial qui s'est tenu en mars 1996 a montré que les dirigeants religieux du pays sont plus réceptifs à la planification de la famille qu'on ne le pensait. Les sermons du vendredi et les prêches des imams à la télévision sont un exemple des moyens qui ont été trouvés pour amener les dirigeants religieux à informer le public des questions liées à la population, et spécialement de la planification de la famille et de la condition de la femme. Il y a lieu de mentionner aussi que la création des deux centres de jeunes à Dakar prouve qu'il est possible de fournir des services de santé génésique aux jeunes dans le contexte sénégalais. La campagne d'informations menées auprès des parents, des autorités et des dirigeants religieux a permis à ces deux centres de travailler avec les adolescents avec l'appui de la communauté. Le succès des efforts déployés est imputable en partie à l'approche volontariste que le FNUAP a suivi à cet égard.

#### Autre assistance extérieure

11. L'Agence de développement des Etats-Unis (USAID) et la Banque mondiale sont parmi les principales sources d'assistance au Sénégal dans le domaine de la population. L'USAID, qui est l'organisme qui contribue le plus aux activités de planification de la famille, intervient par le canal de programmes comme le "projet pour la survie de l'enfant" qui doit être réalisé sur une période de trois ans à un coût de 3,2 millions de dollars. Ce projet, qui comporte des éléments de planification de la famille, est réalisé par le Ministère de la santé en collaboration avec le FNUAP dans le cadre du Programme national de planification de la famille. Il prévoit également une contribution d'environ 4 millions de dollars à la réalisation du Programme national de lutte contre le SIDA. La Banque mondiale, pour sa part, a alloué 900 000 dollars aux activités de mise en valeur des ressources humaines pour contribuer à renforcer les capacités du Programme national de planification de la famille ainsi qu'un montant de 8 millions de dollars pour l'expansion des services de santé génésique dans le secteur privé. Elle appuie également un projet communautaire de nutrition (32 millions de dollars) et un projet d'information, d'éducation et de communication (IEC) en faveur des jeunes, d'une valeur de 1,9 million de dollars, qui est exécuté par le Ministère de la jeunesse et des sports en collaboration avec le FNUAP. L'UNICEF a également intégré à ses programmes de solides éléments d'information, d'éducation et de communication, dont le coût

sur les quatre dernières années a été estimé à 7,5 millions de dollars. En tout, la contribution de tous les partenaires du développement, y compris le FNUAP, pour la période 1992-1996 a été d'environ 30 millions de dollars pour les activités de planification de la famille et de 8 millions de dollars pour la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (y compris le VIH/SIDA).

12. Le FNUAP n'est pas celui qui contribue le plus aux activités réalisées au Sénégal en matière de population, mais il n'en a pas moins certains avantages qui lui ont permis d'occuper un créneau stratégique unique. En tant que donateur multilatéral, le Fonds est considéré comme neutre dans son domaine d'activité, ce qui lui permet d'intervenir dans des secteurs névralgiques comme la fourniture de services de santé génésique aux adolescents et l'éducation à la vie familiale dans les écoles. En outre, grâce à l'approche plus globale qu'il applique aux questions de population et à la diversité de ses interventions, tandis que d'autres donateurs tendent à limiter leurs activités à des secteurs de spécialisation spécifique, chacun s'accorde à reconnaître le rôle de premier plan que joue le Fonds en matière de population. Les avantages dont il jouit à cet égard permettront, par exemple, de tirer profit des contacts utiles qu'il a noués avec les dirigeants religieux lors de l'exécution du programme proposé.

13. Différents mécanismes sont utilisés pour coordonner les activités des partenaires du développement afin d'éviter les chevauchements d'efforts et de permettre au gouvernement de suivre plus facilement l'exécution des projets. Les nouveaux programmes sont examinés à l'occasion des réunions du réseau informel sur la population créé et dirigé par le FNUAP ainsi que des réunions du réseau informel sur la santé et du réseau informel sur les femmes dirigés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Le FNUAP participe à toutes les réunions trimestrielles des partenaires du développement au Sénégal que dirigent la Banque mondiale et le Coordonnateur résident des Nations Unies.

#### Programme proposé

14. Le principal objectif à long terme du programme envisagé par le Fonds consiste à aider le gouvernement à établir et maintenir une relation durable entre la population, les ressources et le développement. Les objectifs immédiats du gouvernement consistent à ramener le taux synthétique de fécondité de - selon les estimations - 5,62 en 1995 à 5,18 en 2005 au plus tard; de ramener le taux de mortalité infantile à 64 p. 1000 d'ici à 2001; de faire baisser le taux d'accroissement démographique annuel à 2,59 % pendant la période 2000-2005; et à ramener le taux de mortalité maternelle à 400 p. 100 000 naissances vivantes en 2001. Le gouvernement cherche également à porter le taux de fréquence de la contraception, toutes méthodes confondues, à 22,6 % en l'an 2000. Ses autres objectifs sont d'améliorer la condition, la situation et la qualité de la vie des femmes en s'employant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, l'équité et l'émancipation des femmes et en encourageant l'instruction des filles. Le programme proposé par le FNUAP pour la période 1997-2001 vise à promouvoir la réalisation de ces objectifs en appuyant la pleine intégration des variables démographiques à la planification sectorielle du développement au cours du cycle quadriennal à venir et en aidant à accroître de 20 à 25 % le nombre de dispensaires, antennes, ONG, cliniques privées qui offrent des services intégrés de santé génésique. Le programme tendra également à aider le gouvernement à mener à bien une action de plaidoyer en vue de

susciter et d'entretenir au plan national un appui croissant en faveur de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de politique démographique.

15. Toutes ces activités du FNUAP seront réalisées à l'échelle de l'ensemble du territoire national. Les activités en matière de santé génésique seront mises en oeuvre non plus tant au niveau des hôpitaux urbains et des centres d'orientation, mais plutôt au niveau des districts, principalement en milieu rural, un accent accru étant mis sur les adolescents et les hommes. S'agissant des stratégies en matière de population et de développement, l'on s'attachera en priorité à appuyer la mise en valeur des ressources humaines et l'intégration des variables démographiques aux politiques sectorielles. S'agissant du plaidoyer, le Fonds s'emploiera surtout à aider le gouvernement à mener à bien des campagnes d'information tendant à sensibiliser la population aux questions de population, particulièrement en vue d'améliorer la condition des femmes et de rendre les services de santé génésique accessibles aux jeunes.

16. Santé génésique. Les objectifs vers lesquels tend le programme proposé en matière de santé génésique tiennent compte des contraintes rencontrées lors de l'exécution du programme précédent ainsi que de la situation socioculturelle au Sénégal. Il s'agira de porter le taux de fréquence de la contraception au moyen de méthodes modernes de 12 % en 1995 à 25 % en 2001 en milieu urbain et de 7 à 15 % pour l'ensemble du pays. L'on s'attachera en outre à faciliter l'accès aux services de santé génésique dans 14 centres d'orientation, 5 hôpitaux, 26 dispensaires, 220 postes de santé, 50 foyers et 15 cliniques privées gérées par des ONG et à en améliorer la qualité. Les autres objectifs fixés consistent à porter de 2 à 25 le nombre de centres multifonctionnels de conseils au jeunes qui fournissent des services d'éducation à la vie familiale et des conseils et services en matière de santé génésique ainsi qu'à accroître le nombre d'ONG et d'organisations communautaires qui s'occupent de satisfaire les besoins particuliers des jeunes et des hommes.

17. Le programme proposé tendra à faciliter la réalisation de ces objectifs en encourageant l'application d'une approche globale de la santé génésique au niveau de l'ensemble du système de santé ainsi que l'intégration des éléments de santé génésique à toutes les structures de santé. L'on s'attachera activement à améliorer la qualité des soins en renforçant les capacités techniques du personnel de santé ainsi qu'à aider à la mise en place d'autres circuits de distribution des contraceptifs, par exemple par le biais des organismes collectifs, des employeurs et du secteur privé. En outre, une étude sera faite de l'organisation matérielle, des heures d'ouverture et du profil d'utilisation des établissements de prestation de services de santé génésique afin d'en améliorer l'efficacité et la convivialité.

18. Stratégies en matière de population et de développement. A la lumière de la stratégie de décentralisation poursuivie par les pouvoirs publics, le programme a pour but d'aider le gouvernement à formuler des plans d'action nationaux et régionaux en matière de population ainsi qu'à intégrer les variables démographiques à toutes les politiques sectorielles. L'on s'attachera à élaborer un programme de formation pour rationaliser la gestion des ressources humaines existantes et améliorer les activités de collecte, d'analyse et de diffusion des données et de la façon dont elles sont utilisées. L'on s'attachera aussi à promouvoir une application plus systématique de l'approche-

programme et d'une approche sexospécifique à la formulation et à l'exécution des programmes en matière de population ainsi qu'à institutionnaliser l'étude des questions liées à la population et à la vie familiale dans les systèmes d'éducation tant formels que non formels. Enfin, l'on encouragera une réorganisation des institutions chargées de mettre en oeuvre le Plan national de population afin d'en améliorer la coordination et le suivi.

19. Il est envisagé de passer en revue les études démographiques existantes afin d'identifier les besoins prioritaires et élaborer un plan quinquennal de recherche et de collecte de données. Le FNUAP fournira une assistance pour la réalisation du troisième recensement de la population qui doit être réalisé en 1998, en collaboration avec les autres partenaires du développement. Il sera mis sur pied une banque de données pour faciliter l'intégration des variables démographiques et des sexospécificités à la planification sectorielle du gouvernement. Le FNUAP fournira une assistance technique en vue de la révision du Code de la famille à la lumière des recommandations formulées par la CIPD et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et aidera le gouvernement à arrêter le Plan national pour la promotion de la femme et à élaborer un programme d'exécution à cette fin.

20. Plaidoyer. Le programme proposé vise à aider le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour susciter parmi les parlementaires, les dirigeants religieux et les notables locaux un plein appui en faveur des programmes de population et de santé génésique, de l'adoption de lois visant à faciliter la réalisation des objectifs de la Déclaration de politique démographique et de la mise en oeuvre de programmes de santé génésique à l'intention des adolescents. A cette fin, le FNUAP aidera à organiser une campagne d'information tendant à sensibiliser ces milieux dirigeants à la relation qui existe entre la population, le développement économique et le bien-être familial. Une assistance sera fournie aussi pour organiser une campagne d'information visant à améliorer la condition de la femme et à rendre les services de santé génésique accessibles aux jeunes.

#### Exécution, suivi, évaluation et coordination

21. Le programme prévoit l'organisation d'un séminaire national pour permettre aux organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées d'élaborer un plan d'exécution détaillé. La coordination d'ensemble du programme sera assurée par le Secrétariat du Conseil national de la population et des ressources humaines, qui veillera à ce que les activités entreprises au titre de chaque sous-programme soient conformes aux objectifs établis pour le programme dans son ensemble. Un comité de coordination composé des directeurs des divers programmes sera constitué pour faciliter l'harmonisation des activités. Chaque sous-programme sera placé sous la responsabilité d'un ministère opérationnel approprié pour faciliter la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités. Les activités prévues par chaque sous-programme seront exécutées par les services ministériels, ONG, associations et organismes des Nations Unies compétents.

22. Le programme proposé sera suivi et évalué conformément aux directives et procédures établies par le FNUAP. Il sera organisé des réunions trimestrielles avec des directeurs de programmes et des assistants financiers pour promouvoir la coordination des activités, l'échange de données d'expérience et la

discussion des problèmes rencontrés. Des consultants nationaux et une Equipe d'appui national du FNUAP basée à Dakar fourniront l'appui technique nécessaire. Dans toute la mesure du possible, l'on aura recours pour les examens et les évaluations à des consultants nationaux et à des ONG. Un examen à mi-parcours aura lieu en 1999 pour évaluer les progrès accomplis et, si besoin est, des plans seront élaborés pour réorienter les activités.

Recommandation

23. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance au Sénégal tel qu'il est présenté ci-dessus, à concurrence d'un montant de 15 millions de dollars pour la période 1997-2001, dont 10 millions de dollars seraient financés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, le solde de 5 millions de dollars étant financé au moyen de ressources bilatérales et multilatérales et des ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.

-----